

# DÉCOUVREZ LA GAMME DES SCPI DE PRIMONIAL REIM FRANCE ET INVESTISSEZ FACILEMENT DANS L'IMMOBILIER !

Primonial REIM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, propose une gamme de SCPI traduisant ses convictions fortes sur les marchés immobiliers.

- ▶ **SCPI PRIMOPIERRE**, la SCPI de référence sur son marché, labellisée ISR, avec un patrimoine composé essentiellement de bureaux en Ile-de-France.
- ▶ **SCPI PRIMOVIE**, la SCPI de référence dans l'immobilier de la santé et de l'éducation en zone euro, labellisée ISR.
- ▶ **SCPI PRIMOFAMILY**, une politique d'investissement privilégiant l'immobilier résidentiel en zone euro.
- ▶ **SCPI PATRIMMO COMMERCE**, un patrimoine diversifié de locaux commerciaux (murs de boutique, retails parks, galeries commerciales) en zone euro.
- ▶ **SCPI PATRIMMO CROISSANCE**, 1<sup>ère</sup> SCPI résidentielle d'utilité sociale dont la politique d'investissement a pour but de faciliter l'accès des publics fragiles et familles à un logement décent.

La SCPI peut être investie de trois façons différentes en fonction de la situation patrimoniale de l'investisseur : en direct (au comptant ou à crédit), en nue-propiété ou en assurance vie.

Acteur majeur de l'épargne immobilière, Primonial REIM France, crée, structure et gère des solutions d'investissement immobilières collectives pour le compte d'investisseurs particuliers et institutionnels. Depuis sa création en 2011, Primonial REIM France connaît une forte croissance de ses activités et s'est imposée comme l'un des acteurs français majeurs de l'immobilier d'entreprise et le leader européen de l'immobilier de santé.

## FOCUS SCPI : SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER

### L'investissement en SCPI permet :

- la perception dès la date d'entrée en jouissance de parts, des potentiels revenus fonciers et financiers trimestriels,
- de se constituer un patrimoine, préparer sa retraite ou valoriser son capital,
- une mutualisation des risques locatifs grâce à une diversification des biens et des locataires.

### Pour un investissement en SCPI :

- la société de gestion ne garantit aucun objectif de rentabilité ni de protection du capital investi,
- la société ne garantit pas le rachat des parts,
- la durée de détention recommandée est d'environ 10 ans.

## CONTACTEZ-NOUS

Emmanuel SONNTAG - 06 14 23 96 07  
es@egregoreconseil.com

Ce document à vocation informative n'est pas contractuel et ne constitue ni une sollicitation, ni une recommandation d'achat ou de vente de fonds d'investissement immobiliers. Les informations contenues dans ce document ont été recueillies auprès de sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution mais leur exactitude ne peut cependant être garantie. Les informations d'ordre juridique et fiscal sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les SCPI sont des placements qui varient à la hausse ou à la baisse en fonction des variations du marché de l'immobilier. Elles doivent être acquises dans une optique de long terme. La SCPI ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi et du taux de distribution. Ces placements présentent un risque de perte en capital. La société de gestion ne garantit pas les conditions de revente des parts.

Le souscripteur ne doit pas tenir compte exclusivement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement. En cas de défaillance au remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues, pouvant entraîner une perte de capital et/ou, s'il s'agit d'une SCPI « fiscale », du bénéfice de l'avantage fiscal accordé. En cas de vente des parts de la SCPI à un prix décoté, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû (en vue de rembourser le solde du prêt) et le montant issu de la vente de ses parts. Préalablement à toute souscription de SCPI, la note d'information, les statuts, le bulletin de souscription, le dernier bulletin trimestriel d'information et le dernier rapport annuel doivent être remis à l'investisseur. Ces documents sont disponibles gratuitement auprès de Primonial REIM France et sur le site internet [www.primonialreim.fr](http://www.primonialreim.fr). Le droit de rétractation ne s'applique pas aux souscriptions de parts de SCPI. Les parts des SCPI sont des instruments financiers dont la vente en dehors du territoire français peut être soumise à des restrictions ou des interdictions selon les juridictions.

- La Note d'information de la SCPI Primofamily a reçu le visa SCPI n° 17-24 du 27 juin 2017, dernier visa SCPI n° 19-05 délivré le 23 avril 2019. La Notice prévue à l'article 422-196 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires 3 juillet 2017.
- La Note d'information de la SCPI Primopierre a reçu le visa SCPI n° 08-12 du 20 août 2008, dernier visa SCPI n° 14-33 délivré le 16 décembre 2014. La Notice prévue à l'article 422-196 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 septembre 2008 et du 21 février 2014.
- La Note d'information de la SCPI Primovie a reçu le visa SCPI n° 12-19 en date du 31 juillet 2012 délivré par l'AMF. La Notice prévue à l'article 422-196 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires des 13 août 2012 et 6 mai 2016.
- La Note d'information de la SCPI Patrimmo Commerce a reçu le visa SCPI n° 11-29 en date du 23 août 2011 délivré par l'AMF. La Notice prévue à l'article 422-196 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 5 octobre 2011.
- La Note d'information de la SCPI Patrimmo Croissance a reçu le visa SCPI n° 14-31 en date du 31 octobre 2014 délivré par l'AMF. La Notice prévue à l'article 422-196 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 19 novembre 2014.

**Primonial REIM France** : Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 825 100 euros. Enregistrée sous le n° 531 231 124 00045 RCS Paris - APE 6630Z. Agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le n° GP 11 000043. Agrément AIFM en date du 10 juin 2014. Titulaire de la carte professionnelle portant les mentions "Gestion Immobilière" et "Transactions sur immeubles et fonds de commerce" numéro CPI 7501 2016 000 007 568, délivrée le 17 mai 2019 par la CCI de Paris Ile-de-France, et garantie par la société Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington - 75008 Paris, police n° ABZX73-001. Téléphone : 01 44 21 70 00 - Télécopie : 01 44 21 71 23 - [www.primonialreim.fr](http://www.primonialreim.fr)

**EGREGORE CONSEIL** - Société à responsabilité limitée - RCS Strasbourg B 517 835 930 - NAF 7022Z - ORIAS N° 12 068 200 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Carte de transactions N° CPI 6701 2016 000 013 996.

INFORMATION COMMERCIALE SANS VALEUR CONTRACTUELLE / SEPTEMBRE 2022

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces emails, veuillez nous en informer par mail : [es@egregoreconseil.com](mailto:es@egregoreconseil.com)